

## ANNEXE 51-102 A3

### DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT EN VERTU DU RÈGLEMENT 51-102

---

**1. Dénomination et adresse de la Société**

Pétrolia inc. (la « **Société** »)  
304-511, rue Saint-Joseph Est  
Québec (Québec) G1K 3B7

**2. Date du changement important**

16 octobre 2017

**3. Communiqué**

La Société a émis un communiqué de presse le 16 octobre 2017 par l'intermédiaire de Marketwire relatant le changement important.

**4. Résumé du changement**

La Société a obtenu une ordonnance finale de la Cour Supérieure du Québec (division commerciale) approuvant la fusion prévue avec Pieridae Energy Limited annoncée précédemment, sous la forme d'un plan d'arrangement (l'« **Arrangement** ») en vertu du paragraphe 192 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et conformément aux dispositions d'une convention d'arrangement entre la Société et Pieridae intervenue le 15 mai 2017, tel qu'amendé subséquemment (la « **Convention d'arrangement** »).

Le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende spécial sur les actions ordinaires de la Société d'un montant total de 9 011 998,20 \$ (ou 0,083041 \$ par action basé sur 108 524 683 actions émises et en circulation) à ses actionnaires enregistrés en date du 20 octobre 2017. Il est prévu que le versement de ce dividende spécial aura lieu le, ou vers le, 24 octobre, 2017. Dans le cas où l'Arrangement ne serait pas clôturé, le dividende spécial sera annulé. La Société a décidé, de concert avec la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** »), que les opérations sur les actions ordinaires de la Société seront interrompues en date du 16 octobre 2017 et que cette interruption demeurera en vigueur jusqu'à l'ouverture du marché le jour de bourse suivant l'émission par la Bourse de son approbation définitive de la prise de contrôle inversée de la Corporation par Pieridae et l'inscription à la Bourse de l'émetteur résultant

De plus, la Société a conclu une entente (le « **Quatrième amendement** ») avec Pieridae le 16 octobre 2017 afin de clarifier les formalités relatives à la déclaration et au paiement du dividende spécial à l'intérieur des paramètres de l'Arrangement et pour se conformer aux politiques de la Bourse. Le Quatrième amendement précise l'échéancier applicable à la déclaration du dividende spécial et la date de référence pour le dividende spécial et comprend également une description des droits, privilèges, restrictions et conditions du capital-actions de l'entité résultant de la fusion de la Société et Pieridae, lesquels sont tous identiques à ceux de la Société.

**5. Description circonstanciée du changement important**

Voir communiqué de presse ci-joint pour la description détaillée du changement important.

**6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102**

Non applicable.

**7. Information omise**

Non applicable.

**8. Membre de la haute direction**

Mario Racicot  
Chef de la direction financière  
Téléphone : (418) 657-1966

**9. Date de la déclaration**

24 octobre 2017

**PÉTROLIA INC.**

*(s) Mario Racicot*

\_\_\_\_\_  
Mario Racicot

Chef de la direction financière



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## **Pétrolia obtient une ordonnance finale et annonce un amendement à la convention d'arrangement, la déclaration d'un dividende spécial, la date de clôture de l'arrangement et une interruption des opérations.**

**Québec, 16 octobre 2017 : Pétrolia Inc. (PEA-TSXV) (« Pétrolia » ou la « Société »)** est heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu une ordonnance finale (l'« **Ordonnance finale** ») de la Cour Supérieure du Québec (division commerciale) (la « **Cour** ») approuvant la fusion prévue avec Pieridae Energy Limited annoncée précédemment, sous la forme d'un plan d'arrangement (l'« **Arrangement** ») en vertu du paragraphe 192 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et conformément aux dispositions d'une convention d'arrangement entre Pétrolia et Pieridae intervenue le 15 mai 2017, tel qu'amendé subséquemment (la « **Convention d'arrangement** »).

Suite à la réception de l'Ordonnance finale, Pétrolia et Pieridae ont décidé que la date de clôture de l'Arrangement aura lieu le, ou vers le, 24 octobre 2017 (la « **Date de clôture** »). En outre, immédiatement avant la Date de clôture, dans la mesure où toutes les conditions nécessaires sont respectées, le produit net au montant de 24 632 500 \$ obtenu lors du financement de Pieridae par reçus de souscription avec intermédiaire, annoncé précédemment, sera libéré de l'entiercement et 2 052 130 reçus de souscription de Pieridae seront convertis en actions ordinaires de Pieridae (et subséquemment en actions ordinaires de l'Émetteur résultant (tel que défini ci-dessous)) conformément aux modalités prévues aux reçus de souscription. En vertu de l'Arrangement, toutes les actions ordinaires de Pieridae en circulation seront converties en actions ordinaires de l'Émetteur résultant, avec prise d'effet à la Date de clôture.

Tel que précédemment annoncé, l'Arrangement inclut la déclaration et le paiement d'un dividende spécial par Pétrolia et celle-ci est heureuse de confirmer que son conseil d'administration a déclaré aujourd'hui un dividende spécial sur ses actions ordinaires d'un montant total de 9 011 998,20 \$ (ou 0,083041 \$ par action de Pétrolia basé sur 108 524 683 actions émises et en circulation) à ses actionnaires enregistrés en date du 20 octobre 2017 (la « **Date de référence** »). Il est prévu que la date de versement de ce dividende spécial soit celle de la Date de clôture, qui aura lieu le, ou vers le, 24 octobre, 2017. Dans le cas où l'Arrangement ne serait pas clôturé, le dividende spécial sera annulé. En raison de la conditionnalité et de l'ampleur du dividende spécial, ainsi que de la complexité des transactions à compléter dans le cadre de l'Arrangement (le paiement du dividende spécial, la consolidation des actions ordinaires de Pétrolia et l'échange subséquent d'actions de Pétrolia pour des actions de l'entité résultant de la fusion (l'« **Émetteur résultant** »)), il a été décidé, de concert avec la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** »), que les opérations sur les actions ordinaires de Pétrolia seront interrompues dès maintenant et que cette interruption demeurera en vigueur jusqu'à l'ouverture du marché le jour de bourse suivant l'émission par la Bourse de son approbation définitive de la prise de contrôle inversée de Pétrolia par Pieridae et l'inscription à la Bourse de l'Émetteur résultant, moment à partir duquel les actions ordinaires de l'Émetteur résultant commenceront à être négociées sur une base ex-dividende et post-consolidation sous le nom Pieridae Energy Limited et le sigle boursier « **PEA** ».

Afin de clarifier les formalités relatives à la déclaration et au paiement du dividende spécial à l'intérieur des paramètres de l'Arrangement et pour se conformer aux politiques de la Bourse, Pétrolia et Pieridae ont conclu une entente dans le but d'amender certaines dispositions du plan d'arrangement compris dans la Convention d'arrangement (le « **Quatrième amendement** »). Le Quatrième amendement précise l'échéancier applicable à la déclaration du dividende spécial et à la date de référence pour le dividende spécial et comprend également une description des droits, privilèges, restrictions et conditions du capital-actions de l'entité résultant de la fusion de Pétrolia et Pieridae, lesquels sont tous identiques à ceux de Pétrolia. Toutes les modalités de la Convention d'arrangement, non modifiées par le Quatrième amendement, demeurent inchangées. Pour des informations

complémentaires relativement aux modalités matérielles de l'Arrangement, veuillez vous référer au communiqué de presse de Pétrolia du 15 mai 2017 et à la Convention d'arrangement, lesquels sont, à l'instar du Premier amendement daté du 28 juin 2017, du Deuxième amendement daté du 21 juillet 2017, du Troisième amendement daté du 24 août 2017 et du Quatrième amendement, disponibles sur le profil SEDAR de la Société sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com). En outre, afin de permettre une meilleure compréhension de la transaction, une « foire aux questions » à destination des investisseurs est disponible sur le site Internet de Pétrolia, [www.petrolia-inc.com](http://www.petrolia-inc.com).

L'Arrangement demeure sujet à certaines conditions, notamment l'approbation finale de la Bourse. Des renseignements complémentaires relativement à l'Arrangement sont disponibles dans la circulaire conjointe d'information de Pétrolia et Pieridae datée du 29 août 2017, enregistrée sous le profil de Pétrolia sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### **À propos de Pétrolia**

*Pétrolia est une société d'exploration pétrolière et gazière junior, leader dans la recherche pétrolière et gazière au Québec, sa vision est de produire des hydrocarbures d'ici, par des gens d'ici, pour ici. Les dimensions sociales et environnementales sont au cœur des préoccupations et de la démarche d'exploration de la société. Pétrolia a 108 524 683 actions émises et en circulation.*

#### **Énoncés prospectifs**

*Certaines déclarations faites aux présentes, y compris l'échéancier prévu relativement au dividende et à la clôture de l'Arrangement, peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Pétrolia et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui pourraient modifier de manière appréciable leurs résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Pétrolia, y compris le risque que le paiement du dividende et/ou la clôture de l'Arrangement soient retardés or n'aient pas lieu pour quelque raison que ce soit. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Conséquemment, la décision d'investir dans les titres de Pétrolia ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés. Pétrolia décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives.*

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

#### **Pour de plus amples renseignements**

Martin Bélanger, P. Eng.  
Président par intérim et chef de la direction  
418 657-1966  
[www.petrolia-inc.com](http://www.petrolia-inc.com)